



Commune de
FONTENAY LE VICOMTE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Zonage Règlement graphique

Document Approuvé en conseil municipal en date
du 13/02/2025

SIAMURBA

Echelle : 1:2 000



Légende

- Limite de la commune
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Lisières de 50 m pour les Massifs Forestiers de plus de 100 ha
- Périmètre du PPRI
- Changement de destination
- Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique (art. L151-23 du CU)
- Secteur d'OAP
- Zone non aedificandi (10m)
- Patrimoine recensé au titre du L151.19 CU
 - Eléments bâtis
 - Murs de pierre à préserver (L151-19 du CU)
- Les zones urbaines
 - UA - Coeur de bourg ancien
 - UB - Quartiers résidentiels
 - UD - Zone d'activités économiques
 - UDC - Activités commerciales de la Nozole
 - UC - Quartiers résidentiels de la Nozole
 - UE - Zone d'équipement
- Les zones naturelles et agricoles
 - A - Terres agricoles
 - N - Zones naturelles, paysagères ou boisées
 - Nzh - Zones humides
 - Nr - STECAL Rue de Reignault avec OAP
 - Nc - STECAL Château
 - Ac
- Emplacements réservés


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091219102449-20250213-2025-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2025

Publication : 26/02/2025



N°	Objet	Surface	Bénéficiaire
1	Impasse de la Nozole (chemin à municipaliser)	821 m ²	Commune